

# ADAPTATIONS SALARIALES :

## modifications MENSUELLES

Avril 2026

Liste définitive - Version n° 6

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
100.00	CP auxiliaire pour ouvriers	! Info new's	<b>Au 01/04/2026:</b> - suppression des barèmes jeunes - augmentation du barème des catégories 1 et 2 d'un montant nominal identique à l'augmentation du RMMMMG CCT 43	01-04-26
100.00	CP auxiliaire pour ouvriers	! Info new's	<b>Au 01/01/2026 :</b> - suppression des catégories 2, 3 et 4 - création d'une nouvelle catégorie 2 - augmentation CCT du barème de la catégorie 1	Rétroactif
102.02	Carrières de petit granit et calcaire à tailler Provinces Liège et Namur	Titres-repas	Augmentation des <b>titres-repas</b> au <b>01/01/2026</b>	Rétroactif
102.04	Carrières de grès et quartzite	Augm. conv.	Augmentation de l'indemnité de sécurité d'existence en cas de maladie de longue durée, portant le montant à <b>175 €</b> . L'employeur peut introduire une demande de remboursement de <b>75 €</b> auprès du Fonds.	01-04-26
102.04	Carrières de grès et quartzite	Augm. conv.	<b>Au 01/01/2026</b> , l'indemnité pour l'entretien et le nettoyage des vêtements de travail est augmentée à <b>1,08 €/jour</b>	Rétroactif
102.04	Carrières de grès et quartzite	Titres-repas	Au <b>01/01/2026</b> , augmentation des titres-repas.	Rétroactif
102.08	Carrières et scieries de marbres	! Info new's	<b>Au 01/02/2026:</b> L'indemnité vêtement de travail est augmentée à <b>1,08 €</b>	Rétroactif
102.08	Carrières et scieries de marbres	Augm. conv.	<b>Au 01/02/2026:</b> Augmentation de l'indemnité complémentaire pour chômage temporaire à <b>10,10€/j</b>	Rétroactif
102.08	Carrières et scieries de marbres	Indexation	Indexation de <b>1 %</b> : - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipes - de l'indemnité chômage temporaire	01-04-26
102.08	Carrières et scieries de marbres	Titres-repas	Au <b>01/02/2026</b> , augmentation des titres-repas.	Rétroactif
106.02	Industrie du béton	! Info new's	Augmentation de l'indemnité de sécurité d'existence en cas de chômage temporaire et suppression des conditions d'ancienneté.	01-04-26
106.02	Industrie du béton	Frais transport	<b>Au 01/02/2026</b> , modifications : - Vélo	Rétroactif

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
106.02	Industrie du béton	Titres-repas	Au <b>01/01/2026</b> , instauration et augmentation des titres-repas.	Rétroactif
109.00	Habillement et confection	Indexation	Indexation de <b>1,43 %</b> : - des salaires minima et effectifs	01-04-26
109.00	Habillement et confection	Titres-repas	Augmentation des <b>titres-repas</b>	01-04-26
115.03	Miroiterie et fabrication de vitraux d'art	Augm. conv.	Augmentation de l'indemnité complémentaire de chômage temporaire	01-04-26
115.09	Secteur professionnel auxiliaire du verre	Augm. conv.	Augmentation de l'indemnité complémentaire de chômage temporaire	01-04-26
115.09	Secteur professionnel auxiliaire du verre	Titres-repas	Instauration et augmentation des <b>titres-repas</b> au <b>01/01/2026</b>	Rétroactif
116.00	Industrie chimique	Titres-repas	Instauration et augmentation des <b>titres-repas</b>	01-04-26
119.00.01	Commerce alimentaire	Titres-repas	Instauration et augmentation des <b>titres-repas</b> pour les employeurs occupant au moins 20 ouvriers au <b>31/03/2026</b>	01-04-26
119.00.02	Boucheries et charcuteries	Titres-repas	Instauration et augmentation des <b>titres-repas</b> pour les employeurs occupant au moins 20 ouvriers au <b>31/03/2026</b>	01-04-26
119.00.03	Commerce de boissons	Titres-repas	Instauration et augmentation des <b>titres-repas</b> pour les employeurs occupant au moins 20 ouvriers au <b>31/03/2026</b>	01-04-26
124.00	Construction	! Info new's	<u>Pour les étudiants engagés à partir du 01/04/2026</u> Introduction d'un barème spécifique fixé à <b>16 €/heure</b>	01-04-26
124.00	Construction	Augm. conv.	<u>Pour les centrales à béton</u> Augmentation des indemnités repas de <b>0,50 €</b>	01-04-26

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
124.00	Construction	Eco-chèques	<b>Eco-chèques</b> à calculer avec les paies de 04/2026	01-04-26
124.00	Construction	Indexation	Indexation de <b>0,87174%</b> : - des salaires minima et la partie des effectifs correspondant aux minima  Indexation des <b>indemnités de logement et de nourriture</b>	01-04-26
124.00	Construction	Titres-repas	Instauration et augmentation des <b>titres-repas</b>	01-04-26
125.01	Exploitations forestières	Indexation	Indexation de <b>0,87%</b> : - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité RGPT	01-04-26
125.02	Scieries et industries connexes	Indexation	Indexation de <b>0,87%</b> : - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité RGPT  Indexation appliquée sur les barèmes des surqualifiés et qualifiés. Les autres salaires barémiques et effectifs augmentent du même montant que les qualifiés.	01-04-26
125.03	Commerce du bois	Indexation	Indexation de <b>0,87 %</b> : - des salaires minima, des effectifs - de l'indemnité RGPT	01-04-26
126.00.00 (ouv)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (ouvriers)	Frais transport	Modifications : - Vélo	01-04-26
126.00.00 (ouv)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (ouvriers)	Indexation	Indexation de <b>1,1 %</b> : - des salaires minima et de la partie des rémunérations effectives correspondant aux minima	01-04-26
126.00.02 (emp)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (employés)	Frais transport	Modifications : - Vélo	01-04-26
128.00	Industrie des cuirs et peaux et produits de remplacement	! Info new's	<b>Au 01/01/26</b> , suppression de la dégressivité pour les jeunes travailleurs	Rétroactif
128.00	Industrie des cuirs et peaux et produits de remplacement	Indexation	Indexation de <b>0,93 %</b> : - des salaires minima et effectifs - des indemnités de sécurité d'existence à charge de l'employeur (chômage temporaire autre que force majeure et allocation de congé de maternité)	01-04-26

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
132.00.00 (ouv)	Travaux techniques agricoles et horticoles (ouvriers)	Indexation	Indexation de <b>1,32%</b> : - des salaires minima et effectifs - des indemnités de nourriture et de logement - de la prime de séparation	01-04-26
132.00.02 (emp)	Travaux techniques agricoles et horticoles (employés)	Indexation	Indexation de <b>1,32 %</b> : - des salaires minima et effectifs - des indemnités de nourriture et de logement - de la prime de séparation	01-04-26
133.00	Tabac à fumer, à mâcher et à priser	Indexation	Indexation de <b>0,92%</b> : - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité de sécurité d'existence en cas de chômage temporaire	01-04-26
139.00	Batellerie	Indexation	Indexation de <b>2 %</b> : - des salaires minima et effectifs - des primes et indemnités - du RMMG sectoriel (pas de RMMG pour les bateaux pousseurs)	01-04-26
140.02	Taxis	Augm. conv.	<b>Uniquement pour les chauffeurs de taxis</b> Augmentation de <b>0,2168 €/h</b> du salaire minimum horaire moyen garanti En conséquence, l'indemnité pour manque de véhicule et pour le salaire supplémentaire sont également augmentés.	01-04-26
140.05	Déménagement	! Info new's	Au <b>01/01/2026</b> : augmentation de l'allocation complémentaire en cas de maladie ou accident de la vie privée	Rétroactif
142.03	Récupération du papier	Indexation	Indexation de <b>2 %</b> : des salaires horaires minima et effectifs	01-04-26
142.03	Récupération du papier	Titres-repas	Au <b>01/03/2026</b> , instauration des titres-repas.	Rétroactif
144.00.00 (ouv)	Agriculture (ouvriers)	Augm. conv.	Augmentation des <b>forfaits ONSS</b>	01-04-26
145.00.00 (ouv) - sauf 145.04.00	Horticulture, sauf parcs et jardin (ouvriers)	Augm. conv.	Augmentation des <b>forfaits ONSS</b>	01-04-26
145.04.00 (ouv)	Aménagement de parcs et jardins (ouvriers)	! Info new's	A partir du <b>01/04/2026</b> , les <b>indemnités complémentaires</b> pour chômage économique, technique et intempéries, ainsi que le <b>supplément additionnel</b> en cas de chômage temporaire, sont à charge du Fonds pour les ouvriers	01-04-26
146.00	Entreprises forestières	Indexation	Indexation de <b>1,1 %</b> : - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité d'entretien pour les vêtements de travail	01-04-26
201.00	Commerce de détail indépendant	Eco-chèques	Octroi des <b>éco-chèques</b>	01-04-26

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
202.00	Commerce de détail alimentaire	Indexation	Indexation de <b>1 %</b> : - des salaires minima et effectifs - du RMMG sectoriel	01-04-26
202.01	Moyennes entreprises d'alimentation	Eco-chèques	Octroi des <b>éco-chèques</b>	01-04-26
207.00	Industrie chimique	Titres-repas	Instauration et augmentation des <b>titres-repas</b>	01-04-26
215.00	Habillement et confection	Indexation	Indexation de <b>1,43%</b> : - des salaires minima et de la partie des effectifs correspondant aux minima	01-04-26
215.00	Habillement et confection	Titres-repas	Augmentation des <b>titres-repas</b>	01-04-26
219.00	Services et organismes de contrôle technique et d'évaluation de la conformité	Indexation	Indexation de <b>1,66 %</b> : - des salaires minima et effectifs	01-04-26
300.00	Conseil national du travail	Augm. conv.	Augmentation du revenu minimum mensuel moyen garanti	01-04-26
302.00	Industrie hôtelière	Augm. conv.	Augmentation des <b>forfaits ONSS</b>	01-04-26
306.00	Entreprises d'assurances	Augm. conv.	Augmentation du salaire des étudiants suite à l'augmentation du RMMMIG interprofessionnel	01-04-26
329.02 (Résiduaire)	Secteur résiduaire : entreprises non visées par une convention collective de travail spécifique	Augm. conv.	Augmentation du revenu minimum mensuel moyen garanti	01-04-26
329.03	Socioculturel : Fédéral & bicommunautaires	Augm. conv.	Augmentation du salaire minimum mensuel garanti	01-04-26
333.00	Attractions touristiques	Frais transport	Au <b>01/03/2026</b> , modifications : - Vélo	Rétroactif
335.00	Prestation de services et de soutien aux entreprises et aux indépendants	Augm. conv.	Augmentation du salaire minimum sectoriel	01-04-26
336.00	Professions libérales	Augm. conv.	Augmentation du salaire minimum d'un montant nominal identique à l'augmentation du RMMMIG CCT 43, impliquant une augmentation du salaire du professionnel libéral et des étudiants	01-04-26

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
337.00	CP auxiliaire pour le secteur non-marchand	Augm. conv.	Augmentation du revenu minimum mensuel moyen garanti	01-04-26
339.02	Sociétés de logement social agréées en RW	Titres-repas	Au <b>01/01/2026</b> , augmentation des titres-repas uniquement pour les employeurs qui octroyaient déjà des titres-repas.	Rétroactif
340.00	Technologies orthopédiques	Indexation	Indexation de <b>1 %</b> : <b>Ouvriers</b> : des salaires minima et effectifs <b>Ouvriers et employés</b> : de l'indemnité de sécurité d'existence en cas de chômage temporaire	01-04-26
999.00.02	Fabrique d'église	Augm. conv.	<b>Uniquement pour le personnel non subventionné (ouvriers)</b> Augmentation du revenu minimum mensuel moyen garanti	01-04-26
Apprentis/ Stagiaires	Apprentis/Stagiaires	Augm. conv.	Augmentation des <b>allocations</b> , suite à l'augmentation du revenu minimum mensuel moyen garanti (RMMMMG) interprofessionnel : - des <b>stagiaires chef d'entreprise IFAPME</b> (RW) entrés à partir du 01/09/2023 et SFPME (BXL) entrés à partir du 01/09/2024 - des <b>contrats commun d'alternance</b> IFAPME (RW), SFPME (BXL), CEFA (Cté française), OAO (RF) - des conventions d'immersion professionnelle (CIP) - sauf CIP pour enseignement supérieur en alternance - des apprentis industriels	01-04-26
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	Indexation	<b>Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement</b> sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés.	01-04-26
RMMMMG	Revenu minimum mensuel moyen garanti	Augm. conv.	Augmentation du revenu minimum mensuel moyen garanti	01-04-26
Toutes CP	Toutes CP	Frais	Indexation des <b>forfaits</b> suivants : - frais km mission voiture (trimestriel) - frais chargement électrique à domicile voiture de société	01-04-26